

Paris, le 24 avril 2023



Eric DUPOND-MORETTI
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
13, place Vendôme
75 042 PARIS Cedex 01

Objet : courrier concernant le contexte à Mayotte suite à l'opération Wumbushu

Monsieur le garde des Sceaux,

Par la présente, **l'UNSa Justice** sollicite votre haute bienveillance concernant « **l'opération Wumbushu** » prévue, semble-t-il, à Mayotte, à la fin du Ramadan, soit cette semaine. Cette opération restée secrète pendant plusieurs semaines et révélée par Le Canard Enchaîné mi-mars, suscite beaucoup d'incompréhension et met en alerte différents professionnels de la société civile.

Ainsi, médecins, professeurs de l'éducation nationale et autres acteurs ont pu partager leurs inquiétudes à travers des manifestes et des pétitions. Le corps médical exprime ses peurs concernant le suivi de certains patients, tels que les enfants de la lune, les personnes atteintes de cancer, les drépanocytaires, pour qui un renvoi aux Comores signifierait leur arrêt de mort. Quant au corps enseignant, il s'agit de mettre en péril leur mission de réussite éducative.

Si nous pourrions nous satisfaire des objectifs visés par cette opération, tels que la lutte contre l'habitat insalubre, la lutte contre les bandes armées et la reconduite des personnes en situation irrégulière à la frontière, il est plus qu'envisageable que ce mode d'opération très répressif ne semble ni prendre en considération la situation du département, ni les conséquences directes et indirectes qu'il entraînera, sans atteindre pour autant les objectifs.

En effet, concernant la lutte contre l'habitat insalubre, la grande majorité des personnes résidant dans les bidonvilles et n'étant pas en situation irrégulière ne pourra pas être relogée. Il semble qu'il soit prévu pour 2030 la construction de 5 000 logements « très » sociaux (logements à 80 000€ contre 120 000€). Ainsi, on peut se demander où seront relogées ces personnes et ce qu'il adviendra de la scolarité des enfants qui auront été déplacés.

Par ailleurs, un grand nombre de personnes se trouvent en situation irrégulière en raison de l'incurie et des graves errements du service des étrangers de la préfecture de Mayotte.

Concernant notre administration, **l'UNSa Justice et l'UNSa SPJJ** saluent la réactivité de la Direction Inter-Régionale Ile-de-France de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), qui, avant même l'officialisation de cette opération, a rencontré l'ensemble des agents pour les tenir informés et leur apporter des consignes variant selon le niveau d'alerte. Il est à noter que la première préoccupation de la DIR est la sécurité de ses agents. Cependant, pour la PJJ de Mayotte et les agents qui la composent, les risques envisageables de cette opération sont les suivants :

- Les risques psychosociaux pour les agents de la PJJ dus à une surcharge de travail et à une vigilance particulière.
- Les risques concernant leur sécurité physique et psychique, ainsi que leur exposition à des situations potentiellement traumatisantes lors des interventions sur le terrain.
- Les risques de conflits d'intérêts entre les missions de protection de l'enfance et les objectifs de reconduite aux frontières, pouvant entraîner des dilemmes éthiques pour les professionnels de la PJJ.
- Les risques de stigmatisation et de discrimination envers les populations migrantes, notamment les mineurs non accompagnés, qui pourraient subir des préjudices et des atteintes à leurs droits.
- Les risques de saturation des structures d'accueil et de suivi pour les jeunes placés sous protection judiciaire, en cas d'afflux soudain de mineurs suite à cette opération.

Nous sommes profondément préoccupés par ces risques et leurs conséquences sur les professionnels de la PJJ et les populations les plus vulnérables de Mayotte.

Nous vous appelons, Monsieur le garde des Sceaux, à prendre en considération ces préoccupations légitimes et à garantir que les droits fondamentaux des personnes concernées, notamment ceux des enfants et des jeunes, seront respectés en toutes circonstances.

Nous sollicitons également une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans cette opération, afin de garantir la sécurité et le bien-être des professionnels de la PJJ et d'éviter toute confusion entre les missions de protection de l'enfance et les objectifs de reconduite aux frontières.

L'UNSa Justice vous remercie de prendre en compte nos préoccupations et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de l'homme, la protection des populations vulnérables et le bien-être des professionnels de la PJJ.

Veillez agréer, Monsieur le garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke, positioned above the printed name.

Jean-François FORGET